

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :
	1. Intitulé du projet
Bureaux et Centre Technique Municipal	1. Himote de projet
22 Rue des Bateliers - Lot B5d de la ZAC de	es Docks Saint-Ouen
2. Identification du	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale	
Dénomination ou raison sociale	SNC MESPECH
Nom, prénom et qualité de la personne	
habilitée à représenter la personne morale	M. Pascal HENRY - Gérant
RCS / SIRET 4 9 4 5 9 4 4	9 2 0 0 0 2 2 Forme juridique Société en Nom Collectif
Kes / Sike!	y anno jonal que
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations	Le projet prévoit une SDP de 15 459 m² environ.
d'aménagement	Le terrain du projet est constitué de la parcelle cadastrée section H numéro 61 d'une
a) Travaux et constructions qui créent	surface totale d'environ 2 646 m².
une surface de plancher comprise entre	
10 000 et 40 000 m²	
The state of the s	4. Caractéristiques générales du projet
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éven	
	euble à destination de bureaux et de locaux dédiés au centre technique municipal
(CTM) et se compose comme suit :	casic a destination at bareaux et de locaux acales da centre technique manicipal
- 2ème sous-sol : Parc de stationnement et	: locaux techniques
- 1er sous-sol : Parc de stationnement (voit	·
	lu CTM (principalement des ateliers), local déchets
et accès au parking	
- Niveau R+1 : Locaux du CTM (ateliers et b	
	ivialité dédiés aux utilisateurs des plateaux de
bureaux (cafétéria, espace lounge)	
- Niveaux R+3 au R+8 : Plateaux de bureau	x
- Niveau R+9 : Locaux techniques	
Pas de démolition à réaliser, car déjà effect	tuée en 2012.
. as as a striction of realizer, car deju effect	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.



4.2 Objectifs du projet

Le projet est implanté dans un quartier en pleine mutation architecturale, urbaine et paysagère. Le projet s'inscrira dans cette dynamique d'évolution globale, et viendra apporter des réponses à plusieurs thématiques qui seront développées ci-après : insertion urbaine, dialoque et connexion avec les éléments forts du site, signal, identité architecturale, échelle urbaine et piétonne, espaces paysagers de qualité, etc...

L'immeuble construit présentera des espaces de travail fonctionnels et qualitatifs, conformes aux attentes des nouveaux utilisateurs en termes d'usage et de respect de l'environnement.

Afin d'objectiver et de pérenniser l'engagement environnementale du projet, le maître d'ouvrage a fait le choix d'engager le projet de construction dans une démarche résolument ambitieuse de certification environnementale. Les certifications et niveaux visés sont les suivants :

- Certification Bâtiments Tertiaires démarche HQE™ Tertiaire Exceptionnel et HQE™ Exploitation ;
- o Label BBC Effinergie + pour la performance énergétique (RT-40% CEP Max, RT-20% Bbio);
- Certification WELL Core and Shell pour le bien-être des occupants : niveau Platinum ;
- Certification BREEAM: niveau Excellent

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans so phase travaux

Les phases travaux se déroulent comme suit:

- Démarrage travaux prévu pour 1er trimestre 2021
- Durée de chantier : 22 mois de travaux

Le projet prévoit la mise en place de :

- Structure : béton, structure poteaux/poutres
- · Facade: type mur rideau avec protections solaires
- · Fluides :
- Le bâtiment sera alimenté par un poste de transformation public et un poste de transformation privé afin de répondre aux besoins définis.
- Le bâtiment disposera d'un raccordement au réseau de chauffage urbain CPCU. La sous- station CPCU fournira l'eau chaude nécessaire pour le chauffage du bâtiment (la production d'eau chaude sanitaire non conséguente pour les bureaux sera en revanche produite en local).
- La production frigorifique nécessaire aux besoins de climatisation du projet sera assurée par une production autonome : des groupes froids seront prévus dans les locaux techniques à R+9
- Le bâtiment est équipé de centrales de traitement d'air double flux pour assurer le renouvellement d'air neuf hygiénique également localisés dans les locaux techniques du R+9.
- L'isolation du bâtiment sera réalisée par l'extérieure.
- Gestion des Eaux pluviales: Utilisation des systèmes gravitaires uniquement; respect abattement et débit de fuite imposés. Le bâtiment sera conforme à la RT 2012 ainsi qu'aux exigences définies dans le Cahier des Prescriptions Environnementales de la ZAC des Docks.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les deux établissements occupant le bâtiment (bureaux et centre techniques municipal) fonctionnent de manière indépendante et disposent donc de leurs propres accès et circulations.

Les espaces de bureaux sont accessibles par un grand hall d'accueil implanté à l'angle Sud du bâtiment, côté rue des Bateliers, donnant une visibilité aux entreprises qui seront vouées à occuper les plateaux de bureaux. Le hall dispose d'un espace d'accueil qui permet de contrôler l'accès à un espace de circulation vertical principal composé d'une batterie d'ascenseurs (quadruplex) et d'un escalier « à la Chambord » totalisant 6 unités de passage et desservant les plateaux de bureaux du R+2 au R+8. Chaque plateau de bureau est divisible en 2 lots organisés symétriquement autour de cette circulation verticale principale, centré sur la parcelle:

- Lot 1 : aile côté Sud donnant sur la terrasse côté mitoyen, la rue de l'entreprise Bliss et une aile perpendiculaire à la rue des **Bateliers**
- Lot 2 : aile côté Nord donnant sur la rue des Bateliers, la rue Simone Veil et une aile perpendiculaire à la rue de l'entreprise Bliss. Chaque plateau dispose de terrasses ou balcons extérieurs recevant un traitement paysager.

Le niveau R+2 dispose de deux espaces de convivialité (cafeteria, lounge ...) aménagés au profit des employés des bureaux. Les niveaux de parking du R-1 et R-2 sont accessibles par 1 escalier et 1 ascenseur dédié aux espaces de bureaux qui débouchent directement dans le hall d'accueil du RDC. Un second escalier estaménagé afin de répondre aux règles d'évacuation en cas d'incendie. Cet escalier débouche directement sur l'espace public côté rue de l'Entreprise Bliss.

Le centre technique municipal occupe les niveaux RDC et R+1 et dispose d'une partie des places de stationnement du niveau R-1. Ces espaces sont accessibles depuis la rue de l'Entreprise Bliss et desservis par des circulations distinctes (escaliers, ascenseurs et monte-charge).

Le R+9 est composé de locaux techniques qui occupent une surface inférieure à 50% de la surface de l'étage inférieur. Ils sont accessibles depuis un ascenseur et un escalier de secours.

La décision de l'autorité environneme	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sero entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autori	
Permis de construire		
Total Control of the		Talka in the state of the state of
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser	
SDP Bureaux	eurs caractéristiques	Valeur(s)
SDP Centre technique municipal		3 043 m ²
Niveaux Infrastructure		R-2
Niveaux Superstructure		R+9
Surface Parcelle SDP totale projet		2 646 m ²
SET totale projet		13 439 111
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 02°	19'44"_ Lat. 48 ° 54' 38"_
22 Rue des Bateliers - Lot B5d de la	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
ZAC des Docks Saint-Ouen	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	
	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,	
Le terrain du projet est constitué de	38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	
la parcelle cadastrée section H numéro 61.	l'environnement :	
namero or.	Details of Control	'" Lat°'"_
		Lai ° ' _ " _
	Point d'arrivée : Long ° _ Communes traversées :	Lar.
	Continiones traversees.	and the second s
Jo	ignez à votre demande les annexes n° 2 à	16
4.7 1 Si avi action/extension	on d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évalue	Oui Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement		
différentes composantes de votre p	rojet et	
	rojet et	
différentes composantes de votre p	rojet et	

TH

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le site, est localisé en zone « industrielle et commerciale ». Dans un rayon de 500 autour du site, un autre type d'occupation est présent « Tissu urbain discontinu » de réservoir de biodiversité à proximité.			
En zone de montagne ?		X	Le site se trouve à une altitude entre 27 m et 46 m, et n'est donc pas en zone de montagne.			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	Dans un rayon de 5 km situé autour du site, nous constatons la présence de la ZNIEFF de la Pointe aval de l'Île Saint-Denis. Compte-tenu de la distance et la densité du tissu urbain séparant le site d'étude de la ZNIEFF, il est possible de considérer que les interactions pouvant exister entre la zone d'étude et les espèces animales fréquentant la ZNIEFF sont nulles.			
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	Le site n'est pas situé sur une commune considérée comme une commune littorale au sens de l'article L321-2 du Code de l'Environnement.			
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	Le site n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.			
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	Le site est hors PEB des aéroports/aérodromes avoisinants.			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	Le site est hors périmètre de protection.			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	Le site est hors zone humide.			



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		PPRI de la Seine. Zone soumise au règlement de l'arrêté inter-préfectoral sur les mouvements de terrain dus aux dissolutions du gypse antéludien. Pas de risque Seveso. Pas de PPRT. Proximité directe avec la centrale CPCU classée ICPE. Risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation. Risques liés au transport de matières dangereuses par la route, mais limités; Proximité avec des dépôts d'hydrocarbure liquide. PPRI de la Seine : approuvé Périmètre de risque pour les mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse : approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Mesures d'Avril 2019: Un spécialiste des analyses de sol, ICF Environnement relève une pollution au HCT et PCB. 21/06/2019: ICF réalise une Analyse des Risques Sanitaires concluant qu'après réalisation des travaux d'excavation, l'état environnemental du site sera compatible avec un usage tertiaire (Annexe 13). 24/06/2019: ICF réalise un Plan de Gestion indiquant les mesures à mettre en place (Annexe 12).
Dans une zone de répartition des eaux ?	×		Le site se trouve au-dessus de plusieurs niveaux de nappes dont la nappe des sables de l'Albien, nappe profonde considérée comme réserve stratégique d'eau douce (captages d'eau potable de Villeneuve-la-Garenne).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Il n'existe pas de captages publics d'eau destinés à la consommation humaine sur la commune de Saint-Ouen. Néanmoins, il existe des captages de ce type sur la commune de Saint-Denis. Ces captages prélèvent donc les nappes profondes de l'Albien et de l'Yprésien. De par l'épaisseur des formations géologiques qui recouvrent ces nappes, les captages atteignant l'Albien ne sont pas vulnérables, ceux captant la nappe de l'Yprésien sont très peu vulnérables.
Dans un site inscrit ?		X	Le site ne fait pas parti d'un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Aucune zone Natura 2000 ou soumise à réglementation et/ou à protection n'est située à proximité du site.
D'un site classé ?		X	Le site n'est pas dans le périmètre de protection d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			A ce stade du projet, il n'est pas prévu d'avoir recours au potentiel géothermique très basse énergie des eaux souterraines, ni à toute autre forme d'extraction des eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		Suite à la réalisation de l'étude (Annexe 10 - rapport G2_AVP), ENOMFRA indique qu'un drainage de fonds de fouille sera nécessaire pour le terrassement. ENOMFRA liste les préconisations à mettre en œuvre lors de la phase travaux.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Pas de démolition nécessaire sur le site (déjà réalisé en 2012). En revanche, compte tenu de la réalisation de 2 niveaux de sous-sol, des excavations et export de matériaux avec traitement ex-situ seront réalisées (terres et sols pollués).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		La construction engendrera un apport de matériaux de construction sur site. Un plan d'approvisionnement durable sera mis en place sur le projet. Dans aucun cas, des terres ou sols provenant d'un autre site seront amenés sur le projet pour la réalisation de remblais.
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Mis à part quelques pieds d'Arbre à papillons (invasif) en limite parcellaire, aucun espace végétalisé n'est présent sur la parcelle. Des platanes de hauts jets à proximité immédiate de la zone de chantier : à protéger. Aucune espèce animale n'a été observée lors de la visite de site En revanche, l'écologue a suggéré des actions pour améliorer la biodiversité du site, créer des habitats naturels et participer aux trames vertes et noires.
			X	Le site n'est pas à proximité d'un site Natura 2000.



	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Dans un rayon de 5 km situé autour du site, nous constatons la présence de la ZNIEFF de la Pointe aval de l'Île Saint-Denis. Compte-tenu de la distance et la densité du tissu urbain séparant le site d'étude de la ZNIEFF, on peut considérer que les interactions pouvant exister entre la zone d'étude et les espèces animales fréquentant la ZNIEFF sont nulles.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Avant sa démolition en 2012 le site était occupé par un bâtiment. Désormais la parcelle est un terrain vague et compte-tenu de sa très faible valeur écologique, le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Proximité directe avec la centrale CPCU classée ICPE. Risque lié au transport de matières dangereuses par canalisation. Risques liés au transport de matières dangereuses par la route, mais limité; Proximité avec des dépôts d'hydrocarbure liquide.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes		PPRI de la Seine approuvé. Périmètre de risques approuvé par arrêté préfectoral du 21 mars 1986 modifié le 18 avril 1995 : Zone soumise au règlement de l'arrêté inter-préfectoral sur les mouvements de terrain dus aux dissolutions du gypse antéludien.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	Compte-tenu de sa destination (bureaux et ateliers), le projet n'engendre pas de risques sanitaires particuliers. Le projet est concerné par la pollution du sol (HCT et PCB). ICF a réalisé un Plan de Gestion indiquant les mesures à mettre en place. L'analyse des Risques Sanitaires d'ICF conclue qu'après réalisation des travaux d'excavation, l'état environnemental du site sera compatible avec l'usage prévu.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'étude de circulation réalisée par Transitec a permis d'identifier l'impact du site sur les réseaux de transport existants et futurs. L'impact est insensible pour le flux routier. L'impact est moyen pour les flux piétons et cyclistes. Un plan de transport favorisant le recours à des modes de transport doux permettra d'atténuer les impacts du projet.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	$\overline{\times}$		Sources de bruit du projet: travaux en phase chantier & équipements techniques en toiture en phase exploitation => charte chantier contractuelle & préconisations réalisées par un acousticien (Annexe 16notice acoustique) et mesures d'émergences à réception pour s'assurer des niveaux réglementaires. Nuisances sonores impactant le projet : Bruit routier => Boulevard Victor Hugo, classée en catégorie 3, à plus de 90 m ; Rue de Bateliers, voie nouvelle à créer, hypothèse en catégorie 3, le long du bâtiment.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	Les parties du bâtiment à usage de bureaux et cafétéria (R+2) ne sont pas susceptibles de générer des nuisances olfactives. La partie CTM pourrait éventuellement accueillir des engins/machines générant des nuisances olfactives; les dispositifs appropriés seront mis en place par les occupants (hôtes aspirantes, traitement d'air etc).
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	Les parties du bâtiment à usage de bureaux et cafétéria (R+2) ne sont pas susceptibles de générer des vibrations conséquentes. La partie CTM pourrait éventuellement accueillir des engins/machines générant des vibrations ; les dispositifs appropriés seront mis en place par les occupants (plots anti-vibratiles etc).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X		Destiné à des usages de bureaux, ateliers (RDC) et cafétéria (R+2), le projet peut éventuellement générer des émissions lumineuses sur les bâtiments alentours proches. Des dispositions sont prévues pour limiter la pollution lumineuse. Le projet est concerné par les émissions lumineuses des éclairages de rue et des bâtiments alentours.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		La partie destinée à des usages de bureaux et cafétéria (R+2) n'engendre pas de rejets dans l'air potentiellement dangereux pour l'homme ou l'environnement. Les rejets d'air vicié (ventilation et véhicules du parking) seront traités conformément à la réglementation en vigueur. Pour la partie CTM, des rejets dans l'air type fumées d'échappement des camions pourront être générés et seront traités avec un dispositif approprié.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	A ce stade du projet, il n'est pas prévu que le projet ait recours au potentiel géothermique très basse énergie des eaux souterraines. Le projet n'engendre pas de rejets liquides potentiellement dangereux pour l'homme ou l'environnement. Des dispositifs réglementaires sont mis en place pour réduire toute pollution chronique liée au parking du RDC (séparateur à hydrocarbures par décantation; hydrocarbures évacués vers un centre spécialisé; eaux assainies évacuées vers le réseau d'eaux pluviales).
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	Le projet n'engendre pas d'effluents industriels dangereux pour l'homme ou l'environnement. La partie bureaux ne générera pas d'effluents notables. La partie CTM du bâtiment sera susceptible de générer des effluents spécifiques (huiles, produits chimiques). Ils seront recueillis et stockés pour évacuation et traitement par un prestataire approprié. Un local « déchets spéciaux » est présent au RDC.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		En phase travaux, une charte de chantier faibles nuisances sera mise en place dans le cadre des certifications environnementales visées. La gestion des déchets y sera traitée. En phase exploitation, le tri à la source et l'appel à des prestataires spécialisés seront prescrits dans un cahier des charges preneur. Il y a une collecte pneumatique des déchets ménagers et recyclables à l'échelle de la ZAC. Il est prévu un local à déchets conforme aux bonnes pratiques environnementales.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	Notre projet ne porte pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager de la zone. Au contraire, compte-tenu du traitement architectural et paysager envisagé, notre projet s'inscrit dans une revalorisation significative du quartier.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	Notre projet consiste en la réalisation d'un bâtiment de bureaux et d'ateliers communaux au RDC, qui s'inscrit dans le type d'occupation de sol décrit par le PLU.
approuvés	?		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	Non Si oui, décrivement de la ZAC étant e		s : cidences sont susceptibles d'être cumulées avec d'autres bâtiments du même
	Non Si oui, décri		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Pour chaque thématique pour laquelle le projet présente des sensibilités, des dispositions sont prises afin d'éviter tout impact du projet sur son environnement. La conception du projet fait effectivement en sorte de tenir compte de tous les enjeux concernant l'environnement, la santé humaine et le confort des riverains.

Toutes ces dispositions sont présentées dans la notice d'accompagnement.

En conséquence, la pertinence et le détail des prescriptions établies justifiant que les thématiques environnementales sont au cœur des réflexions sur ce projet, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

Il est à noter que le projet a déjà fait l'objet d'une décision de dispense (DRIEE-SDDTE-2019-173 du 06/08/2019). Le présent dossier n'a pour objectif que le changement de bénéficiaire (MESPECH au lieu de FULTON).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Ann. 0_Document complétant le Cerfa // Ann. 1_CERFA n°14734 // Ann. 2_Plan de situation 1-25000 // Annexe 3_Prises de vue Ann. 4_Plans du projet // Ann. 5_Plans des abords du projet // Ann. 7_Diagnostic écologique initial // Ann. 8_Analyse de site

Annexe 9_Rapport hydro 6 du Dossier Loi sur l'Eau de la ZAC // Annexe 10_Rapport G2_AVP ENOMFRA

Annexe 11_Etude de sol_Diagnostic environnemental_ICF Environnement

Annexe 12_Plan de Gestion_ICF Environnement // Annexe 13_Analyse des Risques Sanitaires_ICF Environnement

Annexe 14_Etude de circulation_Transitec // Annexe 15_Plan de transport_Sinteo

Annexe 16_Note acoustique_Meta acoustique // Annexe 17_Mesure de Bruit dans l'environnement_Meta Acoustique

Annexe 18_Cahier des charges de la ZAC pour la collecte pneumatique des déchets

Annexe 19_Etude Heliodon_Sinteo // Annexe 20_Etude électromagnétique_Qualiconsult

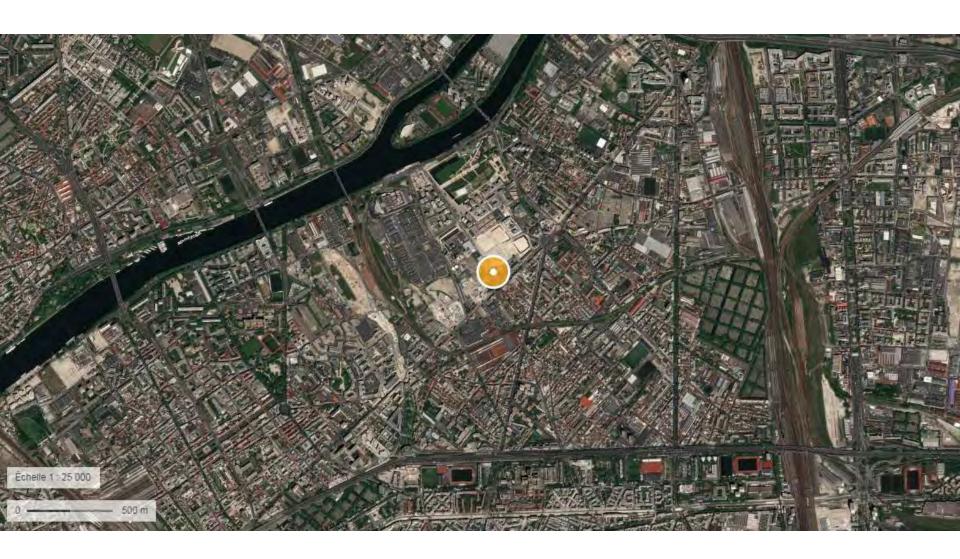
Annexe 21_Dossier loi sur l'eau // Annexe 22_Charte de chantier // Annexe 23_Note biosourcé

Annexe 24_Notice matériaux et ACV // Annexe 25_ décision DRIEE-SDDTE-2019-173 du 06/08/2019

9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus Fait à Paris 06 mars 2020 SNC MESPECH rue Georges Ville - 75116 PARIS Signature Tel: 00 33 7 85 98 98 79 Capital de 10 000 euros R.C.S Paris 494 594 492

Annexe 2 - Plan de situation 1/25000

Annexe 2 – Plan de situation 1/25000



Source : Géoportail

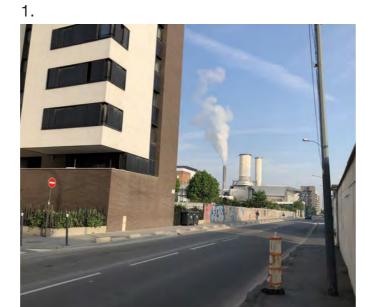




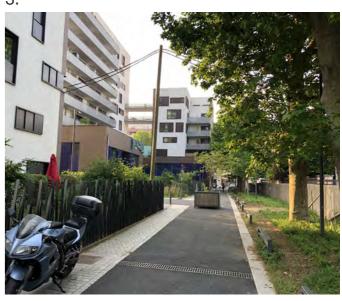


















9.

15 NOVEMBRE 2018 7. 8.



VILLE DE SAINT-OUEN (93)

ZAC DES DOCKS LOT B5D 22 RUE DES BATELIERS

Construction d'un immeuble de bureaux



Aménageur:

SEQUANO

SEQUANO aménagement

Immeuble Carré Plaza 15/17 Promenade Jean Rostand BP 95 93022 BOBIGNY cedex

Tél: 01 48 96 64 00

Maître d'ouvrage:

MESPECH

39, avenue Georges V 75008 PARIS Tél: 01 58 56 22 44

Architecte:
Lobjoy&
Bouvier&
Boisseau.

architecture

ARCHITECTES URBANISTES ASSOCIES

116 Rue Du Chateau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT tél : 01 41 10 25 25

Réf LBB: 18.05

BET Structure

KHEPHREN

88 bis, avenue de la Convention 94117 ARCUEIL Cedex BET Thermique - Fluide

EKIUN

5, allée des Droits de l'Homme 69673 BRON BET Façades

ARCORA

18, rue des Deux Gares - CS 70081 92563 RUEIL MALMAISON Cedex

Paysagiste

ATELIER FORMAT PAYSAGE

54, avenue Lénine 94250 GENTILLY AMO HQE

SINTEO

12, rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS Economiste

DAL

50, rue Albert 75013 PARIS

Acousticien

META ATELIER

48, rue Jean-Pierre Timbaud

Bureau de Controle

QUALICONSULT

1 bis, rue Petit Clamart 78140 VELIZY VILLACOUBLA CSPS

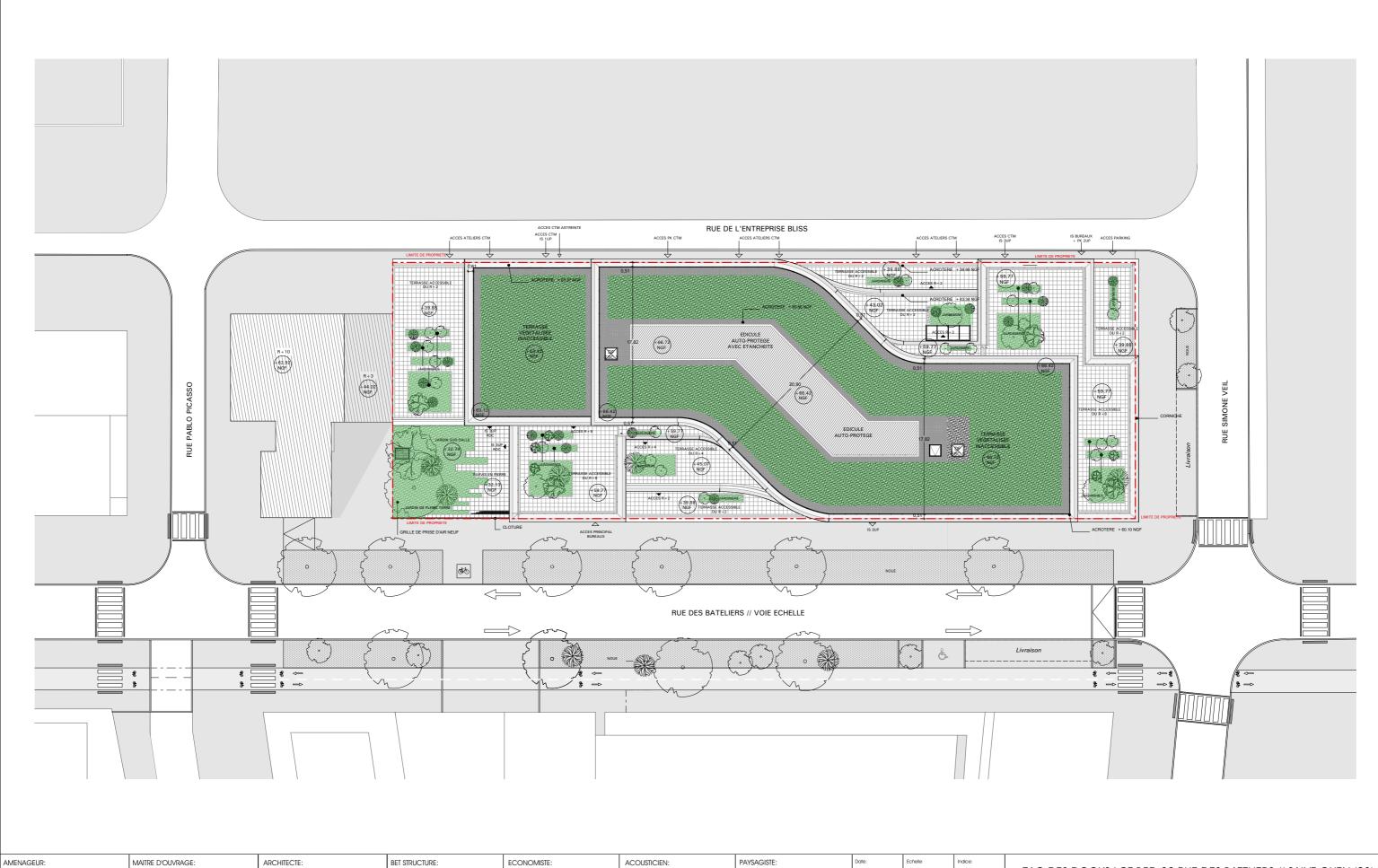
APS

PLANS GENERAUX

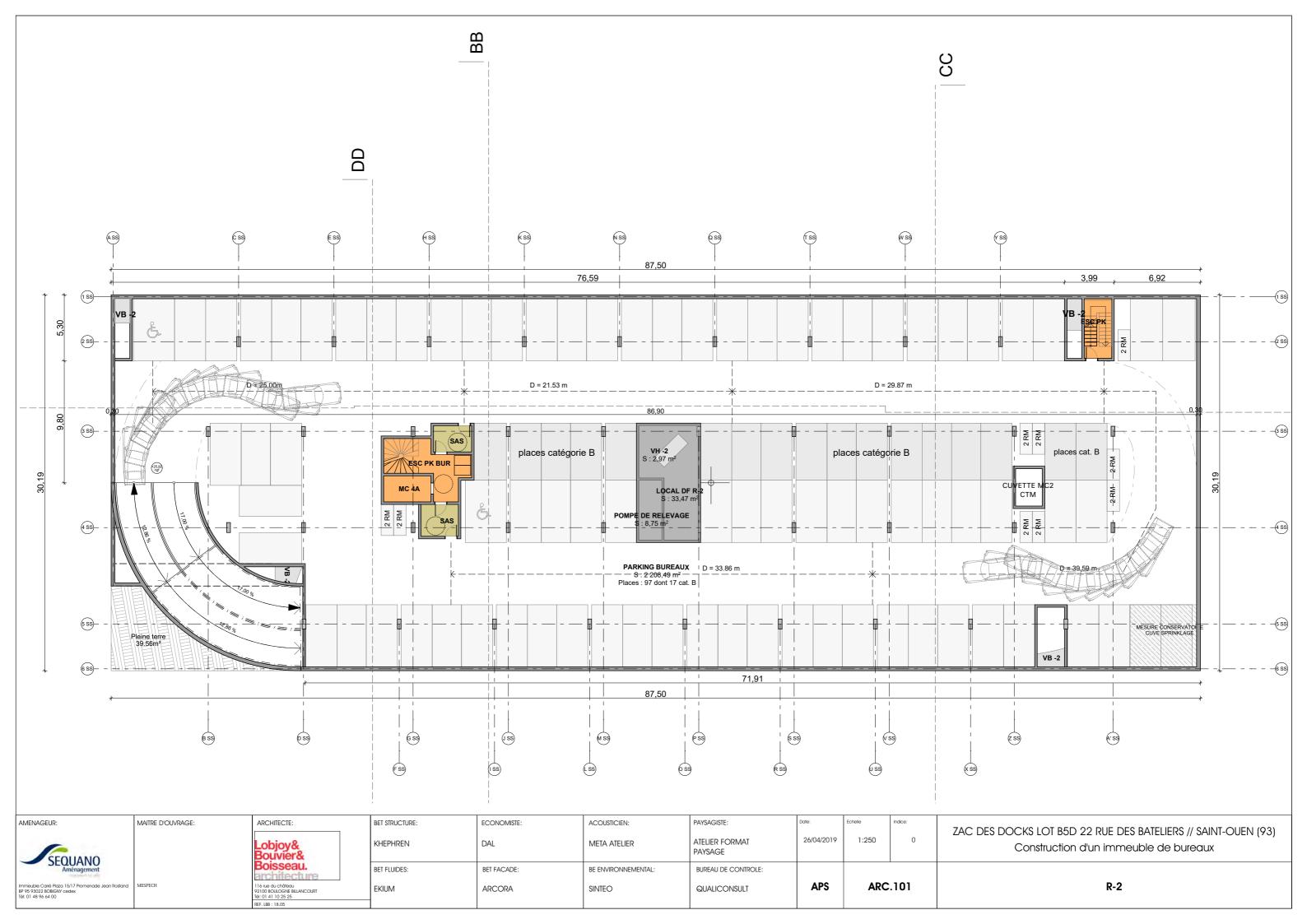
Affaire	Phase	Emetteur	Lot	Niveau	Zone	Туре	Numéro	Indice
BAT	APS	LBB	ARC		TZ		2.1	0

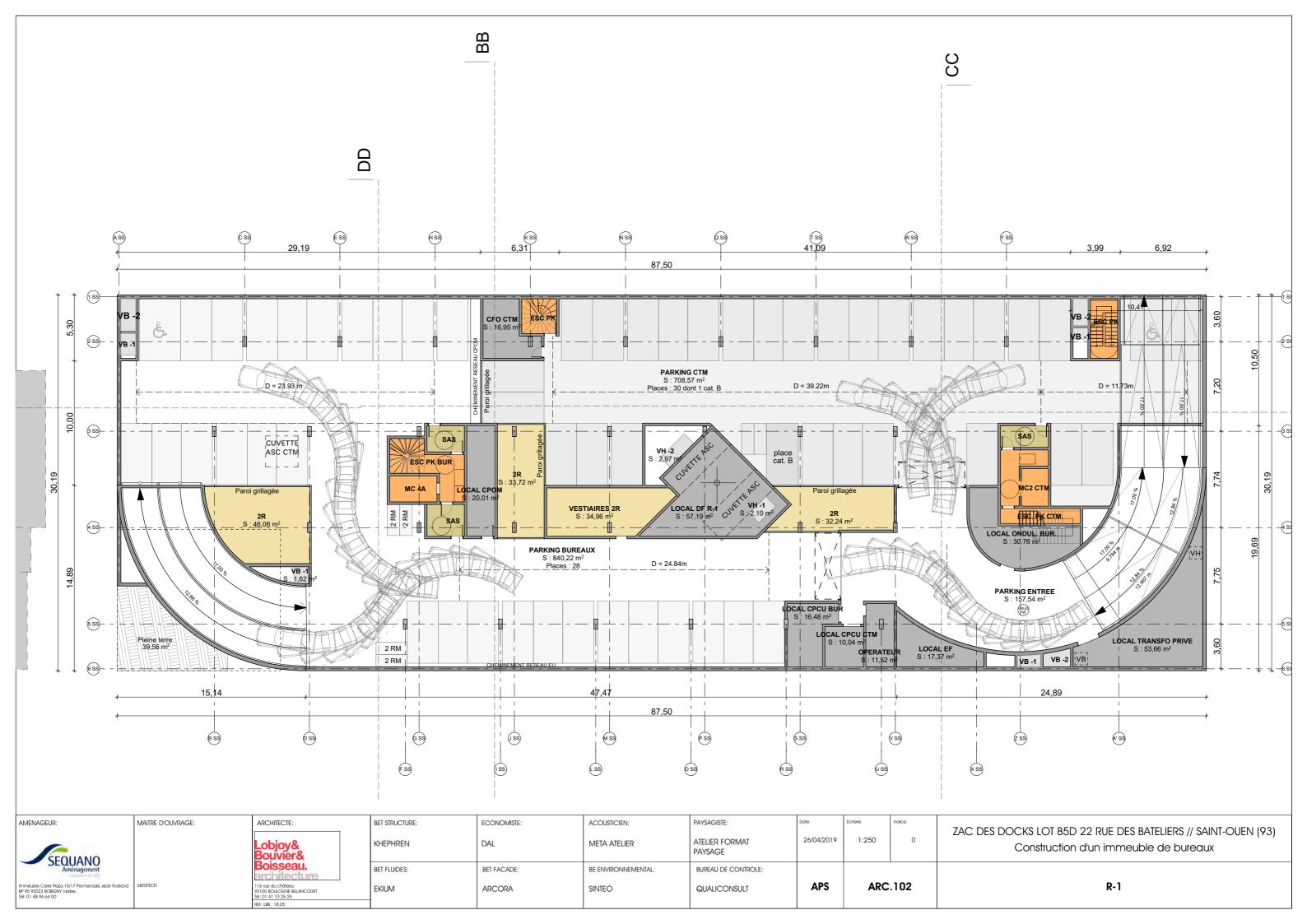
Date de création du document:

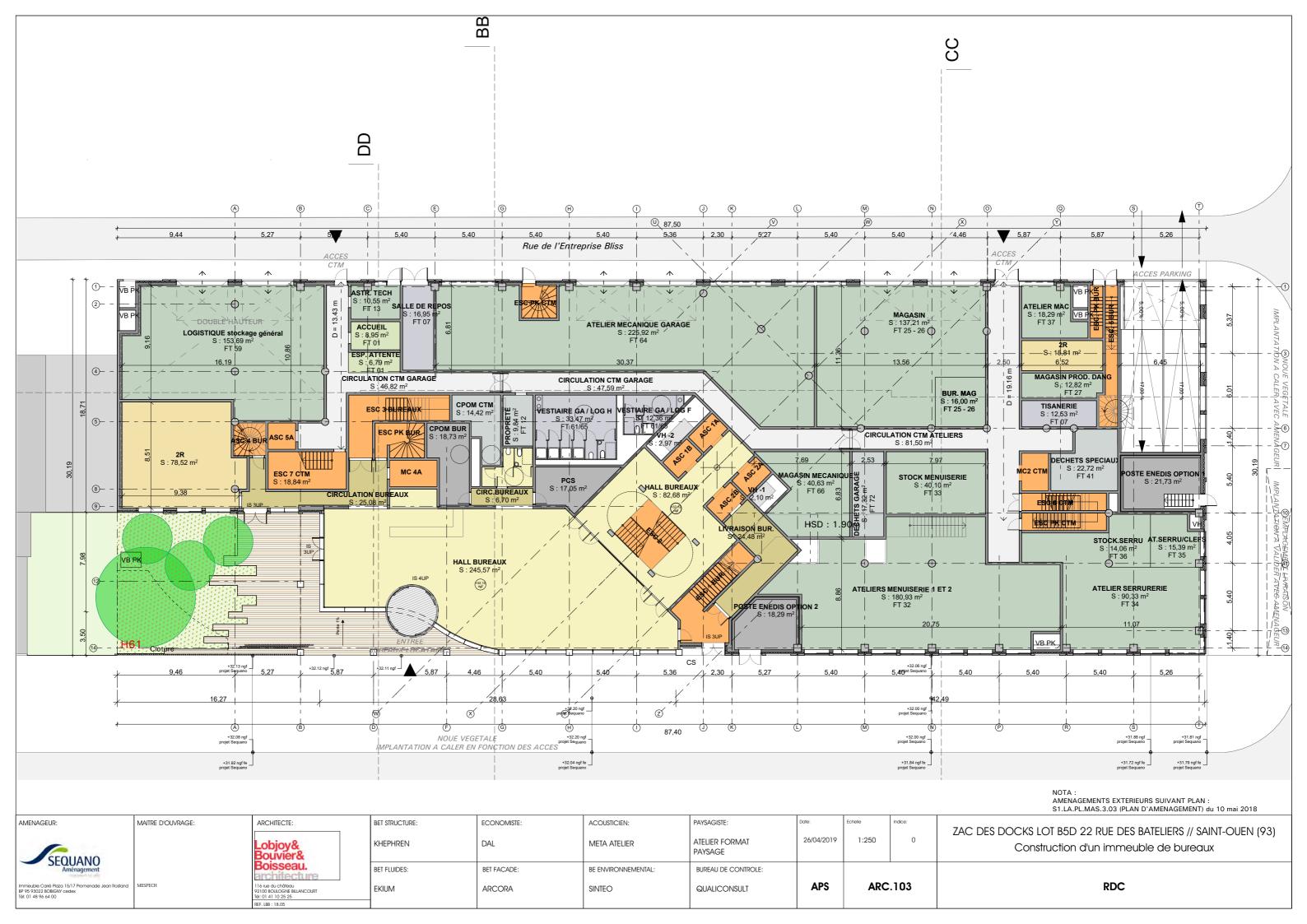
26/04/2019

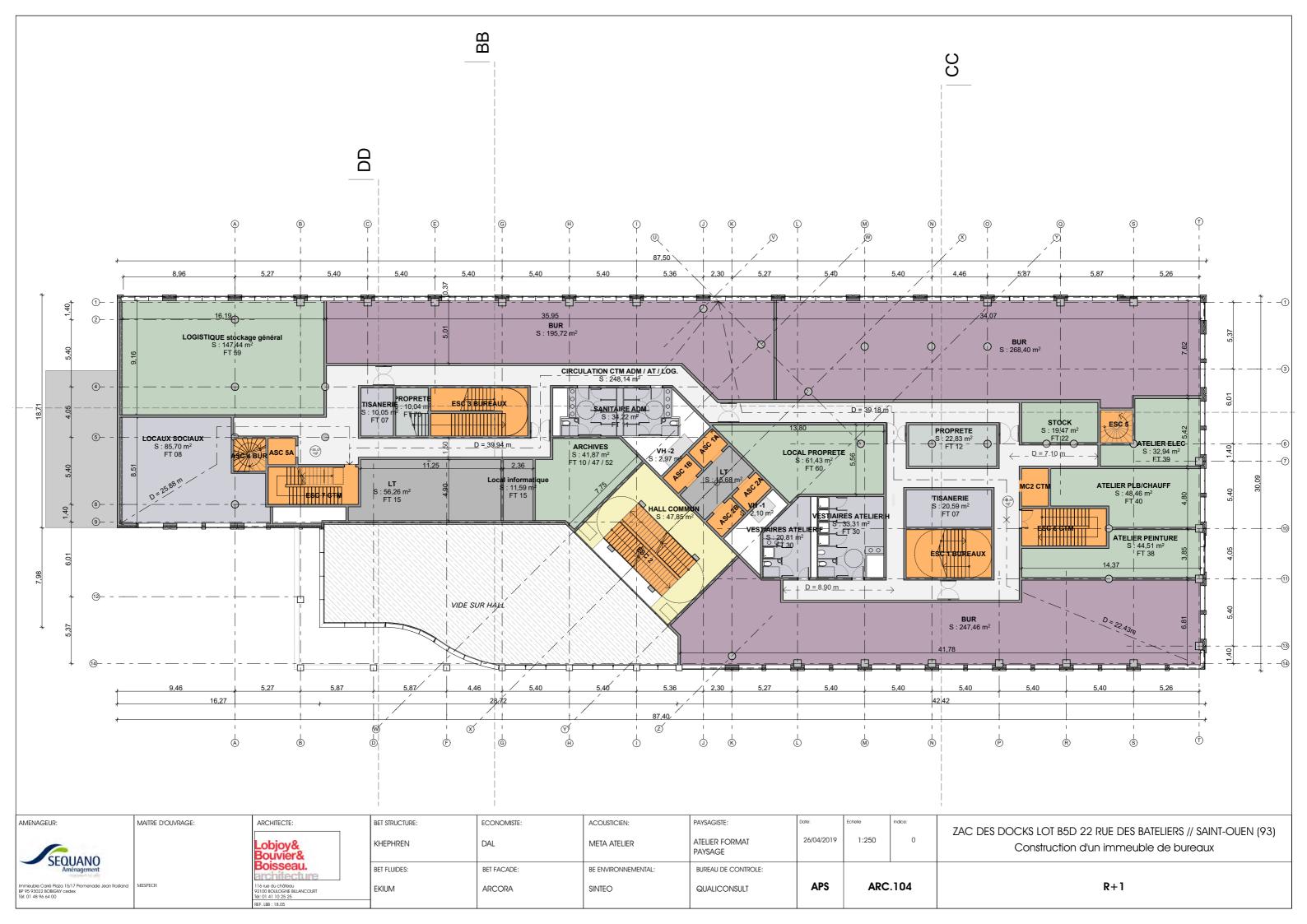


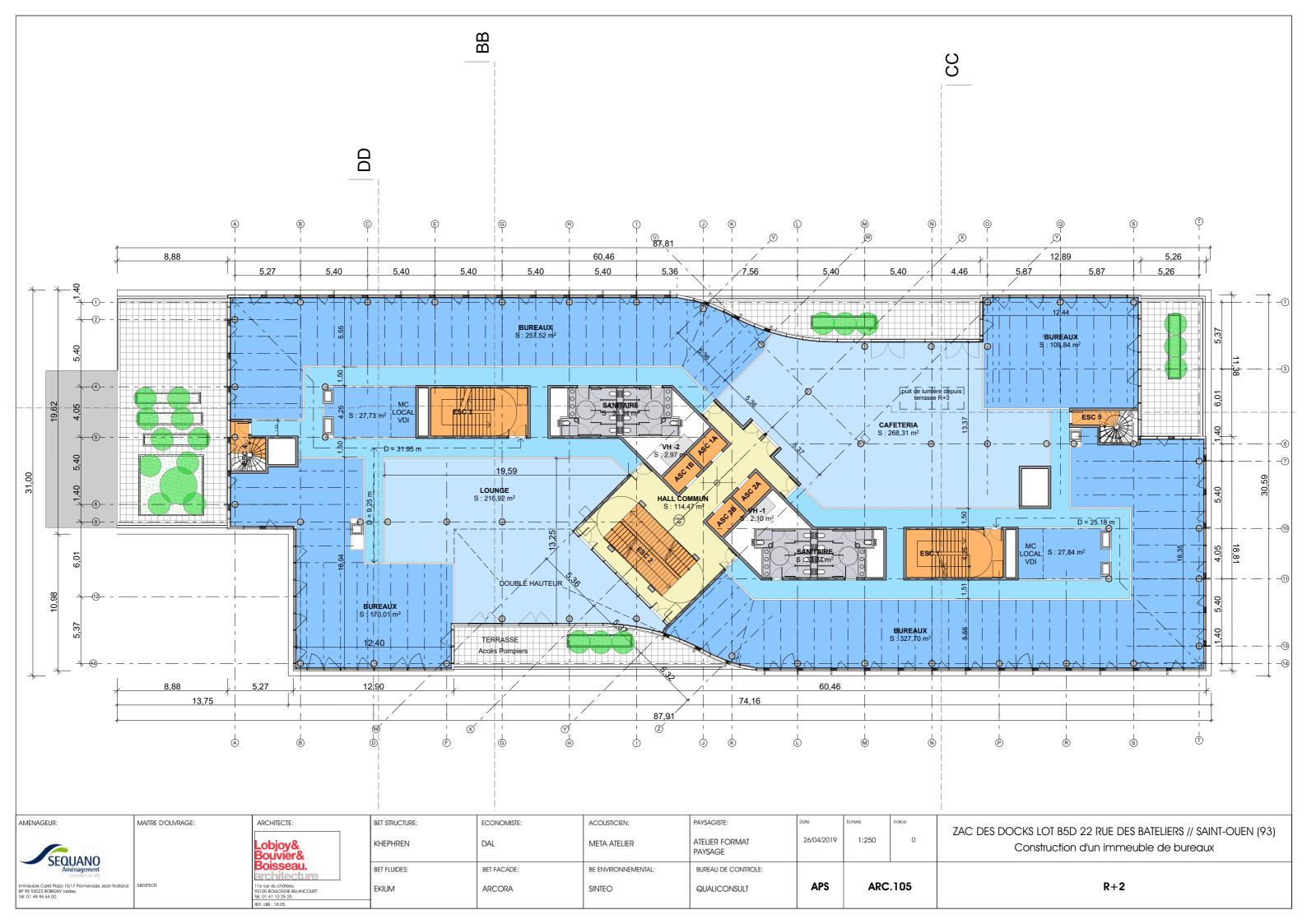


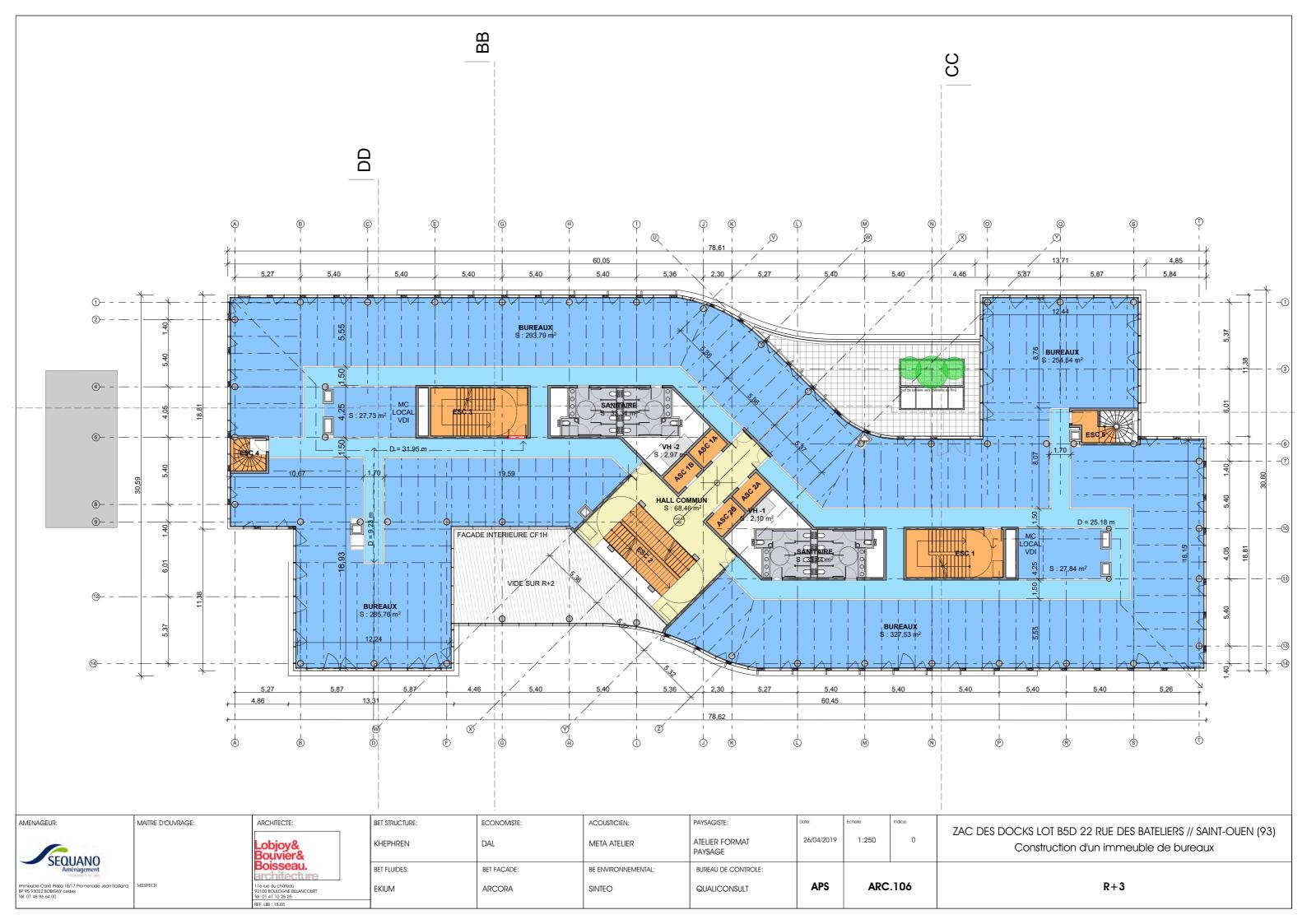


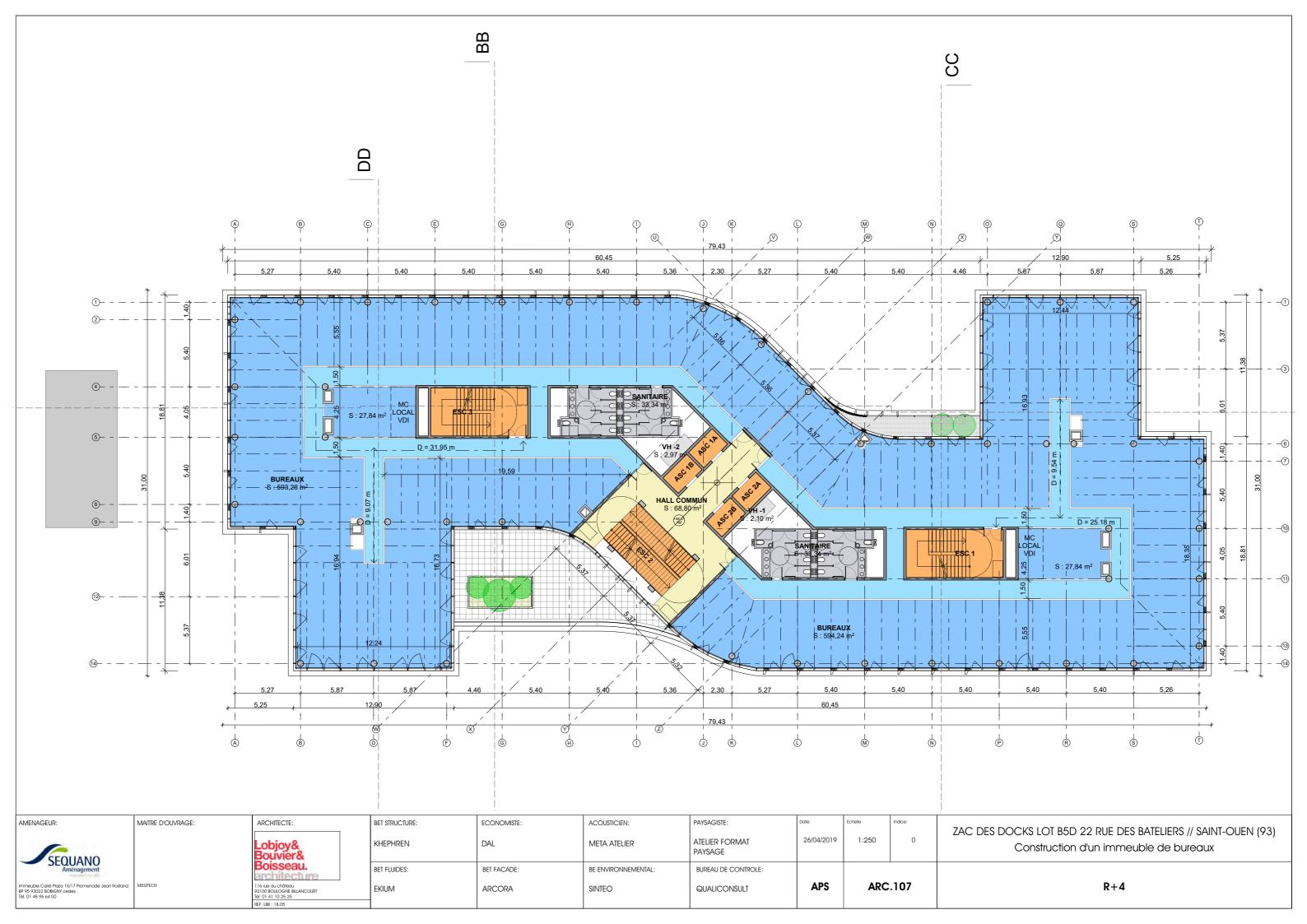


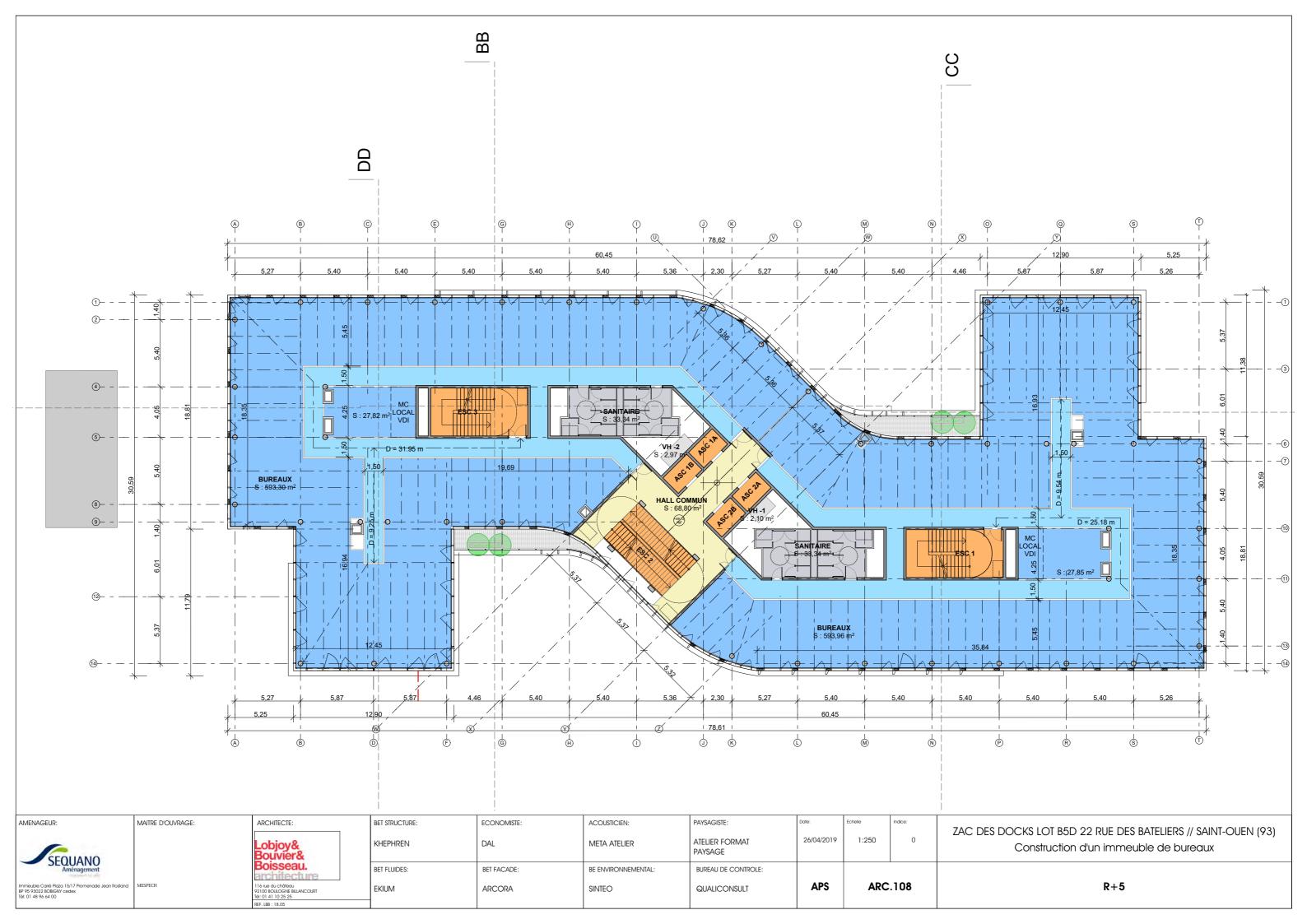


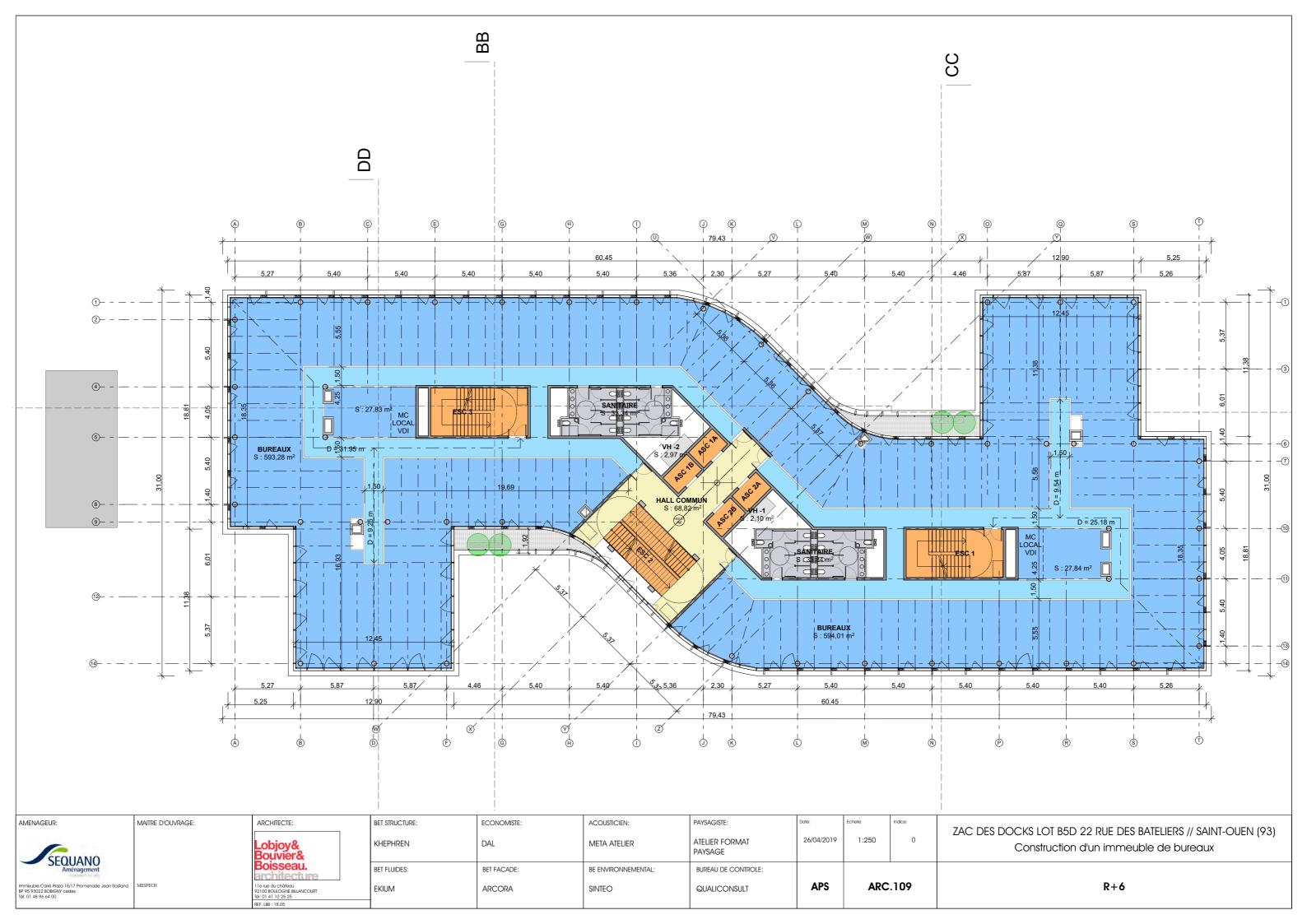


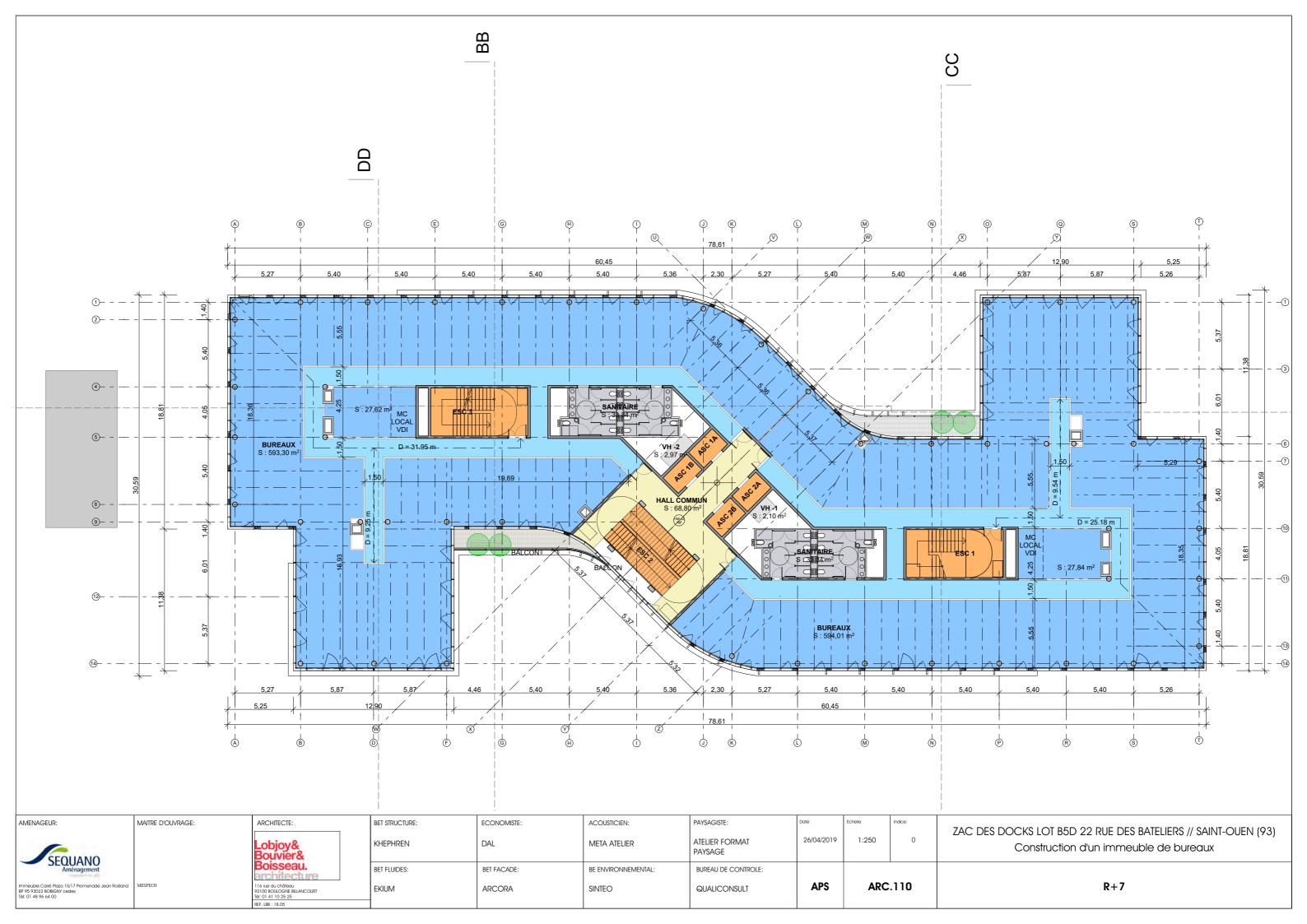


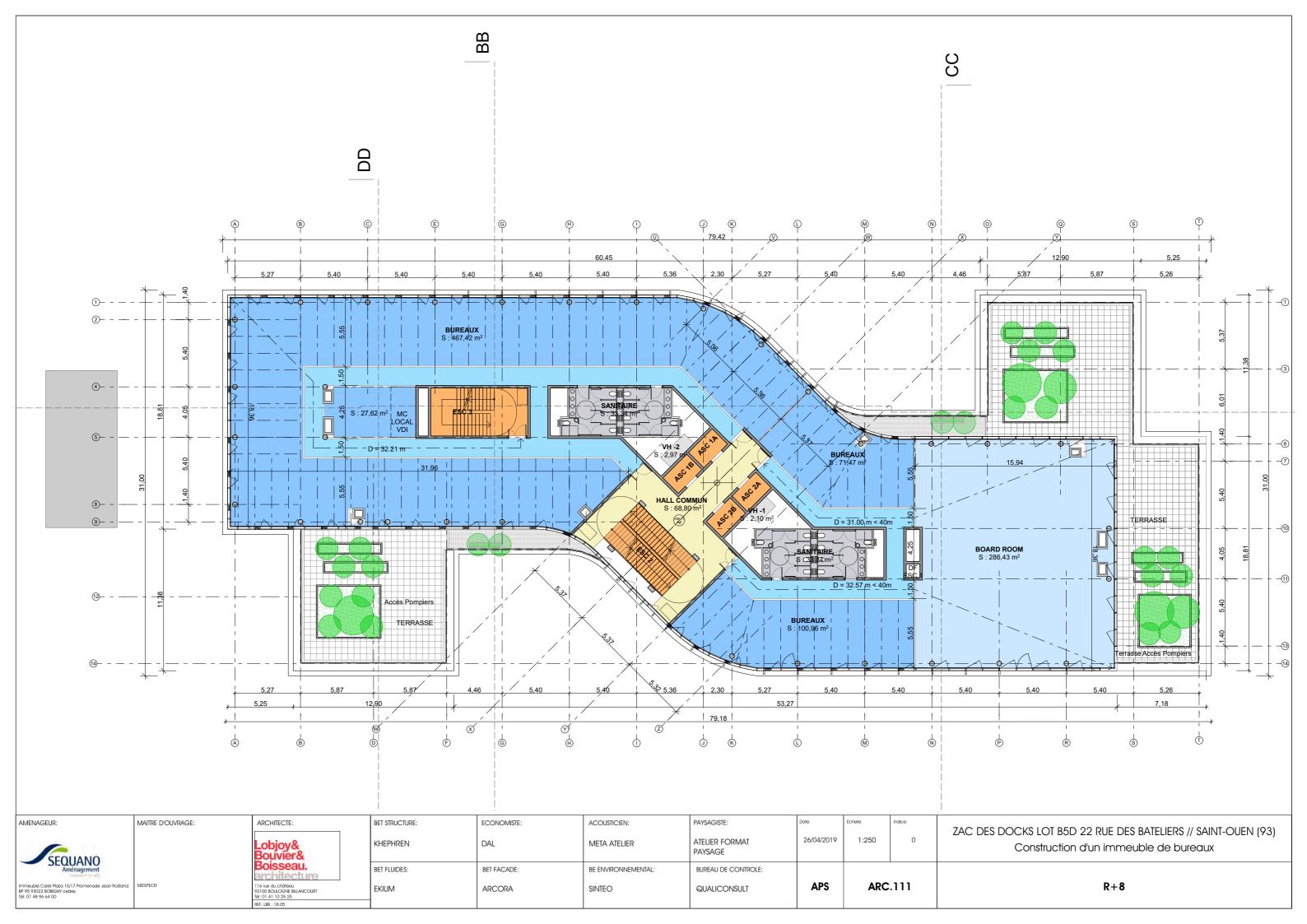


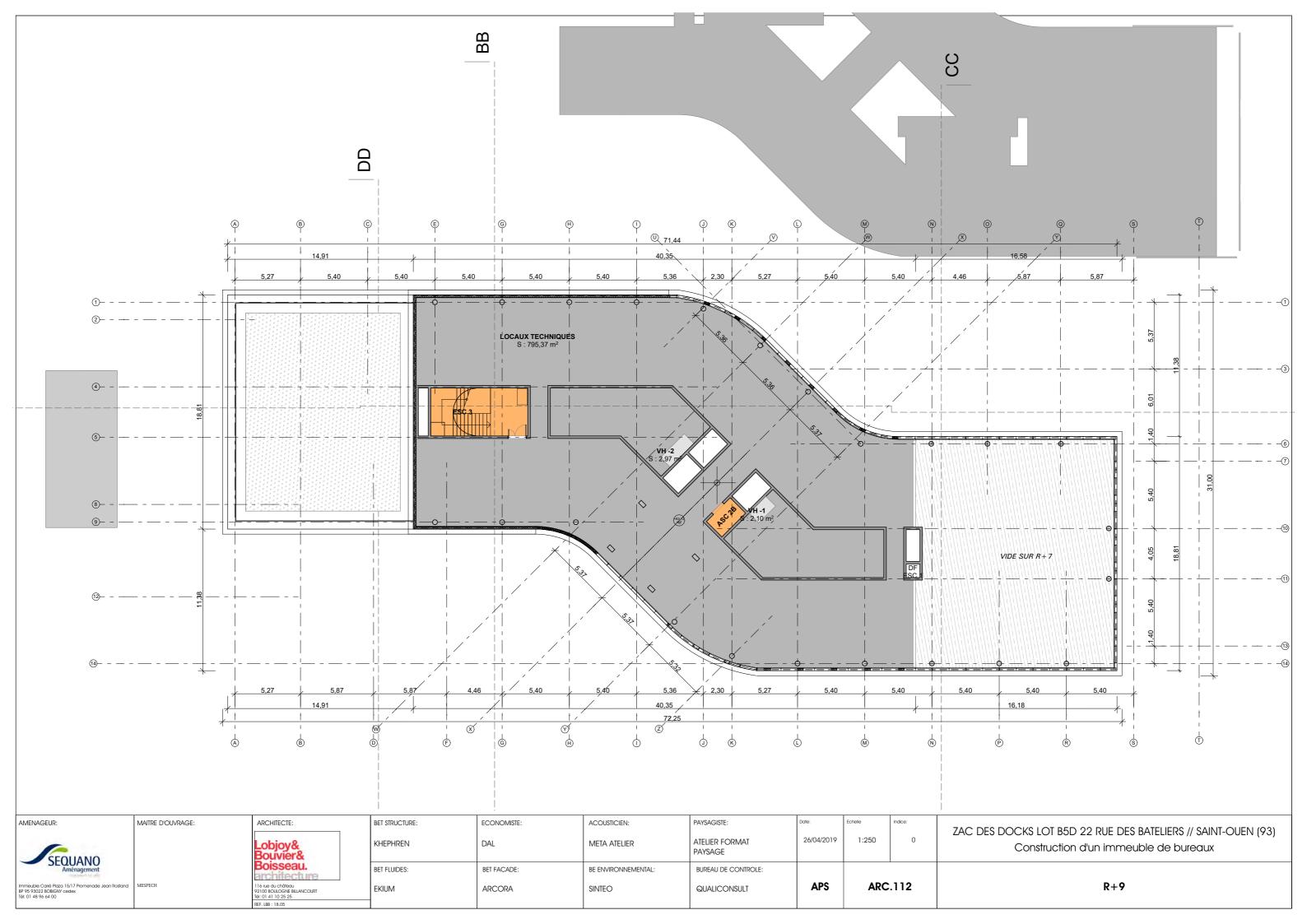


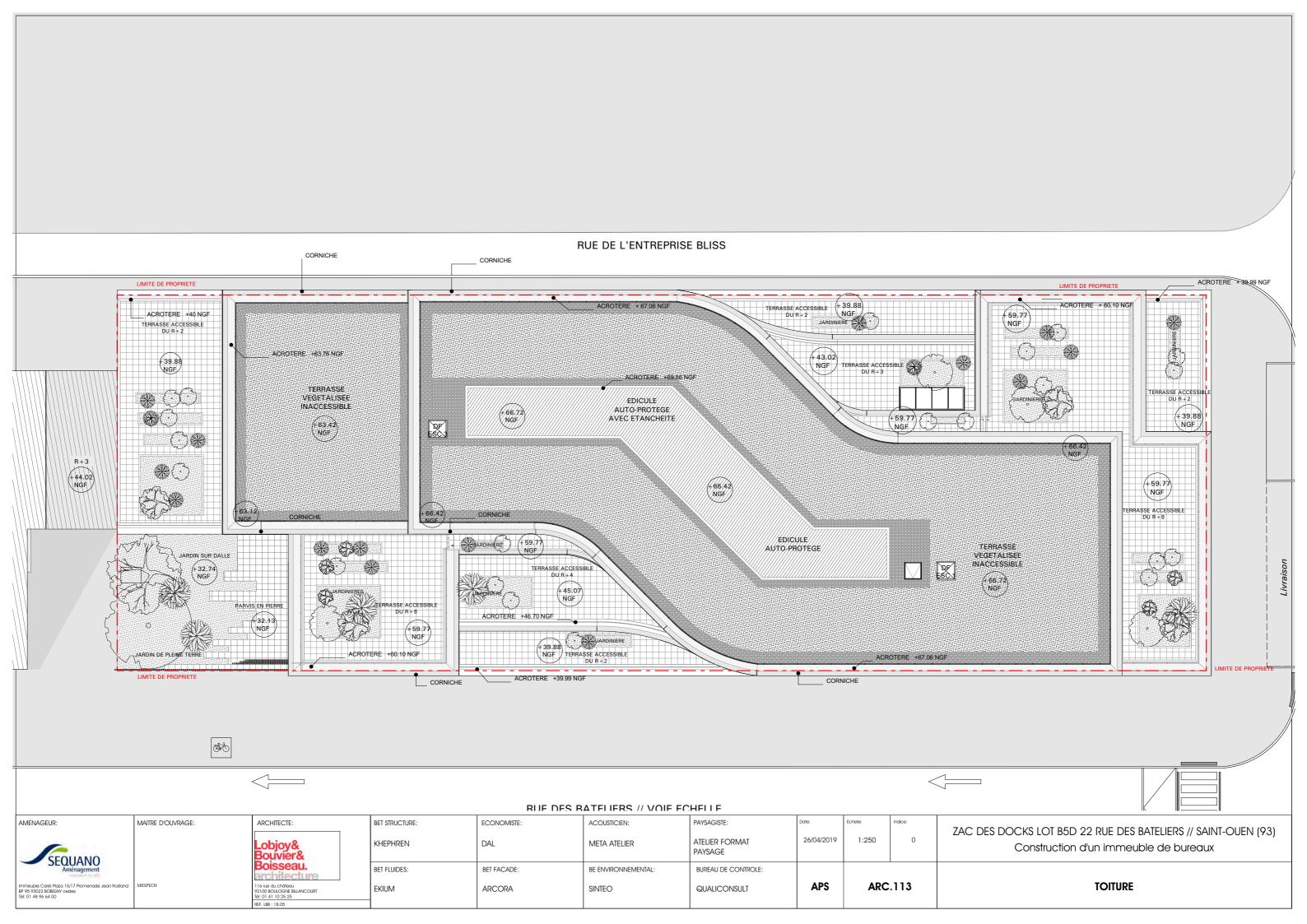






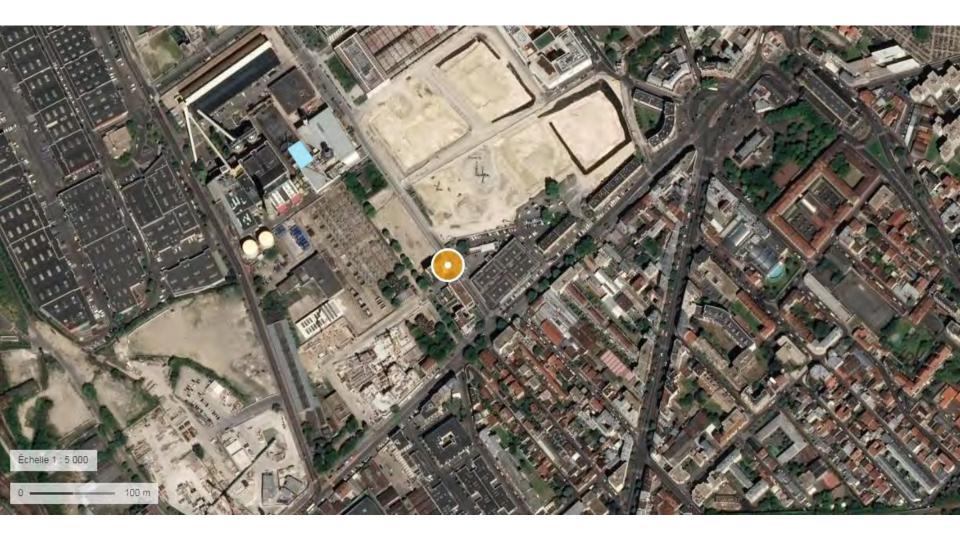






Annexe 5 - Plan des abords du projet

Annexe 5 – Cartographie 1/5000 Réseau hydrographique



Source: geoportail.gouv.fr



Annexe 5 – Cartographie 1/5000 Zones bâties



Source : geoportail.gouv.fr



Annexe 5 – Cartographie 1/5000 Occupation du sol

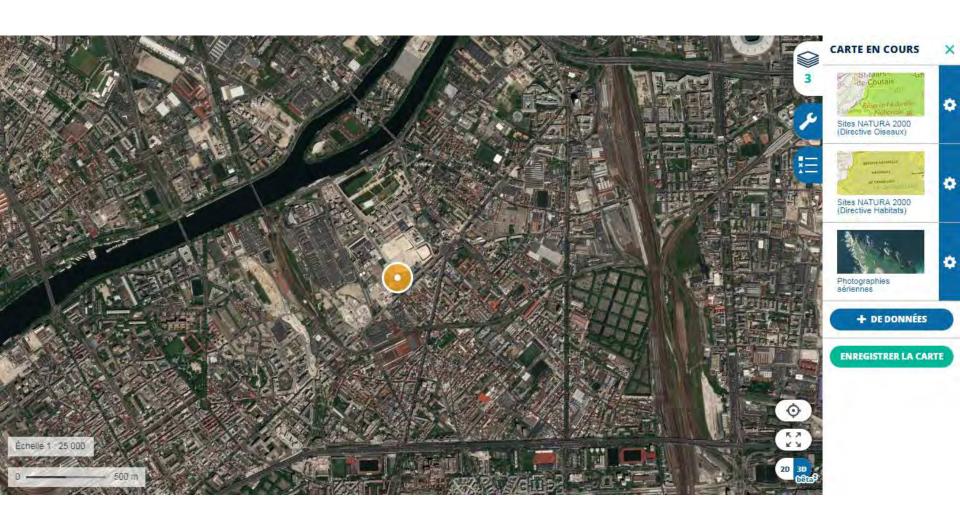


Source: cartoviz.iau-idf.fr



Annexe 6 – Sites Natura 2000

Annexe 6 – Sites Natura 2000



Source: geoportail.gouv.fr

